



PAR COURRIEL

r.vincent@wendake.ca

SOUS TOUTES RÉSERVES

Nitassinan, Mashteuiatsh, le 21 shetan-pishim^u (juillet) 2022

Monsieur Rémy Vincent, Grand chef
Conseil de la Nation huronne-wendat
255, place Chef Michel Laveau
Wendake (Québec) G0A 4V0

N/Réf. : X1 301

Objet : Suivi – Saccage sur Nitassinan

Kuei Grand chef Vincent,

Nous donnons suite à votre réponse du 17 juin 2022, le tout tel qu’annoncé dans l’accusé de réception qui vous a été transmis le 23 juin dernier, ainsi qu’à votre dernière correspondance du 24 juin.

Dans un premier temps, sachez que votre appel à la diplomatie a bien été entendu, mais rares sont les occasions où une action aussi agressive ouvre d’emblée cette porte, au contraire. Bien que notre Première Nation ait tenté à plusieurs reprises, même avec vos prédécesseurs, d’engager des discussions ouvertes et transparentes, et même de proposer des pistes de solution, votre Première Nation a toujours maintenu ses prétentions quant à l’exclusivité du territoire, ce qui ne laisse aucune ouverture à la négociation d’une entente. Comment pouvons-nous croire à la sincérité de vos intentions alors que vous affirmez à la fois être ouvert au dialogue et détenir des droits exclusifs sur Nitassinan, notre territoire?

Nous nous permettons également de vous rappeler qu’à ce jour, votre Conseil n’a pas désavoué publiquement être à l’origine des méfaits dont les membres de notre Première Nation ont été victimes, tout comme il n’a pas présenté d’excuses officielles ou entrepris la remise en état des lieux. Devant votre inaction, nous avons amorcé des démarches en vue d’indemniser les Pekuakamiulnuatsh ayant subi des dommages et ainsi être subrogés dans l’exercice de leurs droits. Soyez donc avisé que les indemnités versées seront réclamées à votre Première Nation.

...2

Pour en revenir à vos dernières correspondances, la reconnaissance de nos droits ancestraux sur Nitassinan, incluant le Nitassinan de la Partie sud-ouest, n'est pas une « condition » que nous brandissons pour éviter le dialogue, mais plutôt un prérequis à toute démarche qui se voudra constructive, dans le cadre d'une approche collaborative et inclusive. Il importe également de vous rappeler que les accords que nous avons pu conclure avec d'autres Premières Nations, ou les processus de négociation entrepris, ne concernent que celles-ci et ne s'exécutent pas en opposition avec d'autres Premières Nations.

Pour la continuité de son héritage ancestral, notre Première Nation réitère son intention de poursuivre pleinement, dans le respect et le partage, l'exercice de ses droits ancestraux sur Nitassinan, ce qu'elle fait depuis des millénaires.

Par ailleurs, nous avons pris le temps d'évaluer la situation et d'échanger avec notre population, laquelle nous soutient dans la suite de nos actions face aux actes sans précédent qui ont été posés à l'encontre de notre Première Nation. Considérant votre position vis-à-vis nos droits ancestraux sur Nitassinan et votre refus de réparer les préjudices causés à nos membres, nous vous confirmons que nous utiliserons la voie judiciaire afin d'obtenir réparation et pour confirmer la légitimité de nos droits ancestraux, contrant ainsi vos prétentions quant à une quelconque exclusivité territoriale.

D'ici là, vous avez toujours la possibilité de démontrer, par des actions concrètes, que votre discours d'ouverture et d'appel au dialogue est sincère et qu'il ne s'agit pas simplement de belles paroles visant à atténuer la gravité des actes commis à l'égard de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh.

Niaut!

Pekuakamiu ilnutshimau,
Chef de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh,



Gilbert Dominique
Pekuakamiulnuatsh Takuhikan